

Ville de Marseille – Direction de l'Animation Éducative et de la Jeunesse  
Service des Politiques Jeunesse  
Cours de Code de la Route  
Du samedi 11 février au vendredi 24 février 2023  
12 séances de 3 heures  
ÉCOLE DE LA 2<sup>ème</sup> CHANCE  
360, chemin de la Madrague Ville  
13015 Marseille



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription et le règlement complétés et signés devront être renvoyés par mail  
à l'adresse suivante :

**codedelaroute@marseille.fr**  
**Au plus tard le 29 janvier - 23 heures**

### JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION

**LE RÈGLEMENT** (signé du candidat et de son représentant légal pour les mineurs)  
**LA DERNIÈRE ATTESTATION CAF** (avec nom, adresse, numéro d'allocataire, quotient familial)  
**LE QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION**

- 1) Être âgé de 16 à 18 ans inclus, domicilié à Marseille
- 2) Habiter les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou être éloigné des transports en commun
- 3) Quotient familial CAF compris dans l'une des tranches suivantes :

1 Quotient familial inférieur à 159
2 Quotient familial de 160 à 347
3 Quotient familial de 348 à 535
4 Quotient familial de 536 à 630
5 Quotient familial de 631 à 809

**Organisation des groupes :** 50 stagiaires maximum par groupe (parité filles-garçons)



VILLE DE  
MARSEILLE

4) Merci de cocher l'une des deux cases:

12 séances de 3 heures



Choix 1 :		Choix 2 :	
Matin / 9 h à 12 h		Après-midi / 14 h à 17 h	
Samedi 11/02	Samedi 18/02	Samedi 11/02	Samedi 11/02
Lundi 13/02	Lundi 20/02	Lundi 13/02	Lundi 20/02
Mardi 14/02	Mardi 21/02	Mardi 14/02	Mardi 21/02
Mercredi 15/02	Mercredi 22/02	Mercredi 15/02	Mercredi 22/02
Jeudi 16/02	Jeudi 23/02	Jeudi 16/02	Jeudi 23/02
Vendredi 17/02	Vendredi 24/02	Vendredi 17/02	Vendredi 24/02

Nom de la structure	
Arrondissement de la structure	
Tel de la structure	
Email	
Nom de la personne référente	
téléphone	
Email	
Nombre de participants (25 maxi)	
Tél du stagiaire	
Tél des responsables légaux	
Adresse postale	

La liste des coordonnées des participants devra être fournie avant le démarrage de la session (adresse, mails et numéro de téléphone)



VILLE DE  
MARSEILLE



Nombre de participants par tranche d'âge :

16 ans : \_\_\_\_\_

17 ans : \_\_\_\_\_

18 ans : \_\_\_\_\_

Le règlement intérieur devra être renvoyé avec le bulletin de participation, signé par le Responsable de la structure, précédé de la mention " lu et approuvé "

Fait à Marseille, le :

Fait à Marseille, le :

Fait à Marseille, le :

Signature du Responsable de la structure (nom, prénom, qualité) précédée de la mention " lu et approuvé "

Signature du stagiaire (nom, prénom, qualité) précédée de la mention " lu et approuvé "

Signature du représentant légal pour les mineurs (nom, prénom, qualité)  
précédée de la mention " lu et approuvé "



VILLE DE  
MARSEILLE